

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

11 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le **onze novembre à 9 heures 45**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Rodolphe MARTIN.

Absents/excusés : M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir Mme Isabelle CARTON

Date de convocation : 06 novembre 2014

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : déneigement des voies communales – année 2014/2015

Monsieur le Maire propose que le déneigement des voies communales soit confié, pour l'année 2014/2015, au SIVOM.

Les tarifs sont les suivants :

-Le tarif horaire du déneigement seul des voies communales avec camion 19 tonnes équipé d'une lame s'élève à 94.50 € HT (quatre-vingt-quatorze euros cinquante centimes),

-Le déneigement et salage des voies communales avec camion 19 tonnes équipé d'une lame + salage s'élève à 98.80 € HT (quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt centimes),

- Fourniture de sel et épandage sur la chaussée : 0.15 € / kg

- Participation aux frais d'astreinte : 110 € maximum par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- accepte de confier le déneigement au SIVOM,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Date d'affichage :

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX